

Régate de Noël

Grade 5C



Autorité organisatrice : SNGRPC

Samedi 9 Décembre 2023

Baie d'Aigues Mortes

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Les autorités organisatrices se réservent le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrière » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports et l'ARS,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcée, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, les établissements d'accueil, les structures/les clubs, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024*.
- 1.2 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 Les Instructions de Course de la régates.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.sngrpc.com/regate-de-noel-sngrpc/> à partir du Samedi 2 Décembre 2023 à 12h

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://www.sngrpc.com/regate-de-noel-sngrpc/>
- 3.2 [NP] Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 77.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Ils doivent posséder une VHF en état de fonctionnement. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, L et X du système à handicap Osiris Habitable.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription
 - 4.3.1 pour les concurrents (chaque membre de l'équipage)
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valideou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - 4.3.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité (adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à la SNGRPC jusqu'au Vendredi 8 Décembre 2023 à 17h
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription à la régata jusqu'au Vendredi 8 Décembre 2023 17h
Toutes classes	20€

5.2 Autres frais : Repas de Noël du Samedi 9 Décembre à 20h : informations à venir au moment de la publication du formulaire d'inscription au repas.

6 PUBLICITE

6.1 *non applicable.*

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

non applicable

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Vendredi 8 Décembre 2023 avant 17h

8.2 Un briefing devant le club est prévu à 11H00 le Samedi 9 Décembre 2023

8.4 Nombre de courses : 1 à 3 courses

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

non applicable

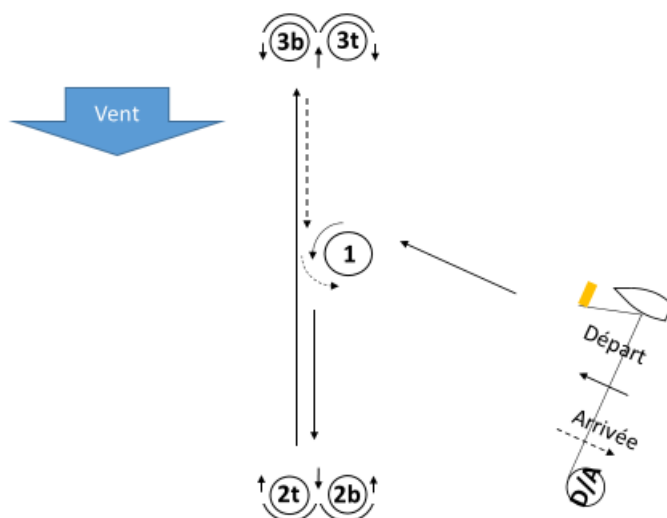
11 LIEU

11.1 L'Annexe 1 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Parcours construits

Course : Départ – 1 à laisser à babord – porte 2b/2t – porte 3b/3t – 1 à laisser à babord – Arrivée
 Bords de 0,4 à 0,8MN soit environ entre 2,4 et 4,8 MN



Le Comité de Course et l'Organisateur peuvent néanmoins adapter les parcours en fonction des participants et des conditions météo.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ ET DE BONIFICATION

13.1 Pénalités : Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 Bonification : Pour toutes les classes, des bonifications en temps réel seront possibles sur chacune des courses suivant décision d'un jury spécial
 - pour les équipages les mieux déguisés suivant le thème de Noël
 - pour les bateaux les mieux décorés suivant le thème de Noël

14 CLASSEMENT

14.1 Définition des groupes de classes et de leur pavillon d'avertissement

La flotte sera divisée en 2 groupes.

Les groupes seront identifiés comme suit :

GROUPE 1 flamme Jaune : bateaux ayant un rating brut supérieur à 17

GROUPE 2 flamme Rose : bateaux ayant un rating brut inférieur ou égal à 17

Le Comité de Course et l'Organisateur peuvent néanmoins adapter les groupes en fonction des participants

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.4 Les bateaux n'ayant pas de certificat Osiris en règle seront classés en bis. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la course plus 1.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Devront être identifiés par le pavillon du club de Port Camargue

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

non applicable

17 EMBLEMES

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux à Port Camargue 7 jours avant la régata et 7 jours après.

Les bateaux venant d'autres ports prendront contact au préalable avec le secrétariat de la SNGRPC qui leur confirmera la place disponible sur le quai devant le club.
Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : à la discrétion des organisateurs

La remise des prix aura lieu le Samedi 9 Décembre 2023 à partir de 18:30 devant le Club

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

La SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

Quai d'Escale – Port Camargue 30240 LE GRAU DU ROI

Tél : 04 66 53 29 47 - E-mail : contact@sngrpc.com

Site internet : <http://www.sngrpc.com/>

ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE

